



Publication le 5 - AVR. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-100

L'an **deux mille dix-huit**, le **vingt-sept mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2018

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN ; Mme LAROCHE, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme DUCOURTIOUX à M. FRIAUD, Mme MARCEL à M. DAMBRINE, M. BENEDIT à Mme DESABRE.

Monsieur Jean Guy FRIAUD a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE LOCALE

Monsieur FRIAUD, premier adjoint, expose que La loi de finances porte cette année la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de bases aux impôts locaux à +1.24% pour les propriétés non bâties et pour l'ensemble des autres propriétés bâties (taxe d'habitation et taxe foncière sur le bâti).

La commission des finances réunie le 06 mars 2018 a proposé de ne pas augmenter pour 2018 les taux de la fiscalité directe locale.

Mairie Ils continueraient donc de s'appliquer comme suit :

54 avenue Louis Fouchère

BP 90121

58641 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles

Taxe d'habitation : 10.22%

Taxe foncière bâtie : 15.30%

Taxe foncière non bâtie : 66.71%

Le produit fiscal ainsi attendu pourrait être de 3 861 611 euros

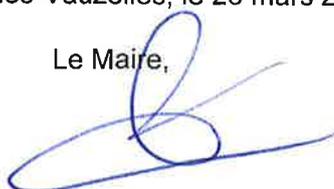
En conséquence, Monsieur FRIAUD propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission des finances et de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale pour 2018.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 28 mars 2018



Le Maire,

Isabelle BONNICEL